

Dialogue de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et les technologies de pointe

Onzième session
Genève, 23 et 24 avril 2025

PROGRAMME PROVISOIRE

établi par le Bureau international de l'OMPI

Mercredi 23 avril 2025

10 h 00 – 10 h 15

Ouverture

M. Daren Tang, Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

S. E. M. Muhammad M. O. Kah, ambassadeur et représentant permanent de la Gambie auprès de l'Office des Nations Unies, de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et d'autres organisations internationales à Genève

10 h 15 – 10 h 35

Exposé n° 1 : L'infrastructure du droit d'auteur, clé de voûte de la protection des droits

Vous êtes-vous déjà demandé comment votre musique, vos films et vos livres préférés restaient protégés dans le monde numérique ou pourquoi certains contenus disparaissaient de l'Internet suite à la revendication de certains droits? Le présent exposé examinera l'infrastructure du droit d'auteur, à savoir le système invisible qui garantit la rémunération des créateurs et sous-tend le fonctionnement des industries de la création. Il s'intéressera aux éléments existants de l'infrastructure du droit d'auteur, notamment les services d'enregistrement du droit d'auteur, les organisations de gestion collective, les informations relatives à la gestion des droits, la détection des atteintes et l'expression des préférences des titulaires de droits.

10 h 35 – 10 h 50

Étude de cas : L'infrastructure du droit d'auteur

Cet exposé s'attardera sur un exemple illustrant la manière dont l'utilisation de l'infrastructure du droit d'auteur a permis de résoudre un problème posé par les bouleversements technologiques survenus dans le système du droit d'auteur existant.

10 h 50 – 11 h 10

Exposé n° 2 : Évolution du paysage réglementaire dans le domaine de l'IA et de l'infrastructure du droit d'auteur

Cet exposé décrira les nouvelles stratégies mondiales concernant le droit d'auteur et l'IA, en particulier l'utilisation d'œuvres protégées par le droit d'auteur comme données d'entraînement pour les modèles d'IA. Il examinera en détail la manière dont les dispositifs juridiques s'adaptent aux complexités des technologies de l'IA et leur impact sur le droit d'auteur à l'échelle mondiale. Dans ce contexte, le conférencier expliquera en quoi l'infrastructure du droit d'auteur est plus importante que jamais à l'ère de l'IA et examinera de plus près les moyens de garantir que le droit d'auteur continue de fonctionner dans un monde marqué par l'entraînement des modèles d'IA et les résultats générés par cette technologie.

11 h 10 – 12 h 30

Débat n° 1 : Comment l'infrastructure alimente-t-elle aujourd'hui les industries de la création et quelles sont les questions soulevées par l'IA?

Les différents secteurs des industries de la création – par exemple la musique, le cinéma, les œuvres littéraires, les arts visuels et d'autres œuvres de création – ont des méthodes de distribution, des modèles

commerciaux, des besoins en matière de licences et des défis en matière d'application des droits qui leur sont propres. C'est pourquoi ils ont des besoins différents en matière d'infrastructure. Les conférenciers examineront des aspects tels que la gestion collective, les identifiants normalisés et les mesures techniques de protection. Ils expliqueront, à l'aide d'exemples propres à chaque secteur, comment l'infrastructure est utile aux titulaires de droits, aux distributeurs et aux utilisateurs. Ils examineront également la manière dont certains aspects du développement de l'IA soulèvent des défis et des opportunités pour l'infrastructure existante à l'ère de l'IA.

12 h 30 – 13 h 00

Débat n° 1 : Séance dirigée de questions-réponses et débat

13 h 00 – 15 h 00

Pause déjeuner

15 h 00 – 16 h 00

Débat n° 2 : Thème principal : l'infrastructure pour les données d'entraînement

Examen des différentes composantes liées à l'infrastructure dans le débat politique actuel sur l'utilisation des données d'entraînement, au-delà des exceptions en matière d'exploration de textes et de données et des options de retrait. Cet examen couvrira les perspectives des titulaires de droits et des développeurs en IA et s'intéressera à des sujets tels que l'octroi de licences, l'attribution, les bibliothèques nationales de contenus, les préférences des titulaires de droits et les atteintes.

16 h 00 – 16 h 20

Débat n° 2 : Séance dirigée de questions-réponses et discussion

16 h 20 – 16 h 50

Exposé n° 3 : Mise en perspective : exploration de textes et de données ou options de retrait, une étude de cas illustrant sous deux angles différents les défis posés à l'infrastructure par la politique émergente en matière d'IA

L'un des grands sujets du débat politique actuel en matière d'IA et de droit d'auteur concerne l'application des exceptions relatives à l'exploration de textes et de données, lorsqu'elles existent, et les éventuelles options de retrait visant à soustraire certaines œuvres à ces exceptions. Les arguments juridiques et politiques de ce débat sont bien établis, mais tout choix politique nécessitera une infrastructure appropriée pour fonctionner de manière efficace. Un conférencier représentant les intérêts des titulaires de droits et un autre représentant le point de vue des développeurs en IA partageront leurs points de vue sur la question de savoir si les exceptions en matière d'exploration de textes et de données et les options de retrait sont réalisables avec l'infrastructure actuelle du droit d'auteur.

16 h 50 – 17 h 00

Clôture de la première journée

Jeudi 24 avril 2025

10 h 00 – 10 h 15

Ouverture de la deuxième journée

10 h 15 – 11 h 30

Débat n° 3 : Thème principal : infrastructure pour les produits

Examen des divers besoins potentiels en matière d'infrastructure, liés aux résultats générés par l'IA, y compris des sujets tels que la détection des résultats de l'IA, l'étiquetage, le désapprentissage, la compensation des titulaires de droits et les dispositifs de protection.

11 h 30 – 12 h 00

Débat n° 3 : Séance dirigée de questions-réponses et discussion

12 h 00 – 12 h 20

Exposé n° 4 : Loi de l'UE sur l'IA et code de bonnes pratiques

L'UE a été la première région à adopter une loi sur l'IA, qui comprend des dispositions relatives l'option de retrait et la transparence. Le code de bonnes pratiques de l'UE, qui sera bientôt adopté, est très attendu par les parties prenantes qui cherchent des conseils sur la manière de naviguer dans le nouveau paysage réglementaire. Cet exposé examinera les exigences du code de bonnes pratiques relatives à la prise en considération des questions de droit d'auteur.

12 h 20 – 12 h 35

Exposé n° 5 : L'importance de l'infrastructure pour les petits créateurs

Exposé présenté par un créateur, expliquant pourquoi et comment l'infrastructure est aussi importante pour les petits créateurs que pour les grands titulaires de droits. Cet exposé aidera les petits créateurs à comprendre l'impact direct qu'a sur eux l'infrastructure du droit d'auteur, et ce qu'ils peuvent faire pour continuer d'améliorer le système.

12 h 35 – 15 h 00

Pause déjeuner

15 h 00 – 15 h 20

Exposé n° 6 : Comment encourager l'interopérabilité?

Un exposé sur les défis posés par la mise au point d'infrastructures fragmentées et le besoin plus général d'interopérabilité, indépendamment des résultats stratégiques. À mesure du développement de la politique en matière d'IA, les différences nationales dans le domaine du droit d'auteur et des marchés commerciaux doivent être respectées, mais la nature interconnectée du commerce numérique ne fera que s'amplifier avec le déploiement des systèmes d'IA à l'échelle mondiale. Les solutions d'infrastructure doivent donc permettre une certaine souplesse dans la mise en œuvre, tout en minimisant le risque de fragmentation. Les solutions doivent également être réalisables tant pour les marchés des pays en développement que pour ceux des pays développés.

15 h 20 – 16 h 50

Session de partage et discussion ouverte

Débat libre : mise en commun de données actualisées sur les pratiques en matière d'intelligence artificielle et de propriété intellectuelle, entre les offices de propriété intellectuelle, les États membres et le secteur privé.

16 h 50 – 17 h 00

Discours de clôture

[Fin du document]